

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 23/2015

**Objet : SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif**  
Rapprochement entre le SIAEPA de Grignols et le Syndicat des Eaux de Lerm et Musset.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian BEZOS, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET et Christian MAUBARET.

Secrétaire de Séance : Claudine MAILLOU

***Date de convocation : 23 juillet 2015***

Lors de sa réunion du 27 juillet 2015, le SIAEPA de Grignols a acté la fusion de la compétence SPANC entre son syndicat et le Syndicat des Eaux de Lerm-et-Musset.

Les communes adhérentes des deux syndicats doivent se prononcer sur cette fusion.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la fusion de la compétence SPANC entre le SIAEPA de Grignols et le Syndicat des Eaux de Lerm-et-Musset.

Le Maire,

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 29 juillet 2015.

Le Maire,  
Jean Pierre BAILLÉ.

